



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

20 AVRIL 2025

Présents : Mme MARTIN Marie-Noëlle, Maire, Monsieur MULLON Jean-Luc, Madame BARRET Isabelle, Monsieur HAPIOT Benoît, Monsieur MARSH Colin, Madame MORIN Anne-Marie, Madame THEILLOUT Jackie, Monsieur VALLIER Jamy.

Absents excusés : Monsieur MOREAU Jean donne procuration à Monsieur MULLON Jean-Luc, Madame BARBOTTEAU Véronique donne procuration à Madame THEILLOUT Jackie

Absent non excusé : Monsieur BUSSON Jacques

Invité : Madame Isabelle HAMON (CDL)

Secrétaire de séance : Monsieur MULLON Jean-Luc

Date de convocation : 03 avril 2024

Madame le Maire remercie Madame Hamon, conseillers décideur local des finances publiques, d'être présente pour la reunion du conseil municipal de ce soir.

1- Approbation du PV du 20 mars 2025

Madame Barret a fait part d'une remarque qui n'a pas été retenue.
Le PV a été approuvé à 09 pour – 00 contre – 01 abstention.

2- DÉLIBÉRATIONS – Vote du compte financier unique (CFU) 2024

Madame le Maire présente le compte financier unique 2024.
Le conseil municipal après délibération vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

- DEPENSES		
o Prévu	:	424 056,14 €
o Réalisé	:	129 978,18 €
o Reste à réaliser	:	0,00 €
- RECETTES		
o Prévu	:	424 056,14 €
o Réalisé	:	61 918,01 €
o Reste à réaliser	:	0,00 €

FONCTIONNEMENT

- DEPENSES		
o Prévu	:	485 432,45 €
o Réalisé	:	300 576,98 €
o Reste à réaliser	:	0,00 €
- RECETTES		
o Prévu	:	485 432,45 €
o Réalisé	:	330,508,14€
o Reste à réaliser	:	0,00

Madame le Maire sort de la pièce et ne participe pas au vote.

Monsieur MARSH Colin, doyen en âge, fait voter le compte financier unique 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 09 pour – 00 contre – 00 abstention :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 qui s'y rattachent, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte financier unique 2024 dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Vote** le compte financier unique 2024

3- DÉLIBÉRATION – Vote de l'affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, ce jour,
- statuant de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- constatant que le compte administratif présente

Fonctionnement

- Excédent exercice antérieur (c/002 du BP 2024)	:	162 951,38 €
- Recettes 2024	:	330 508,14 €
- Dépenses 2024	:	300 576,98 €
- Résultat CA 2024	:	29 931,16 €
- Excédent cumulé	:	192 882,54 €

Investissement

- Résultat exercice antérieur (c/001 du BP 2024)	:	48 896,62 €
- Recettes 2024	:	13 021,39 €
- Dépenses 2024	:	129 978,18 €
- Résultat CA 2024	:	- 116 956,79 €
- Résultat cumulé ligne 001 budget 2024	:	- 68 060,17 €
- Reste à réaliser dépenses	:	0,00 €
- Reste à réaliser recettes	:	0,00 €
- Ressource de financement	:	0,00 €

Affectation du résultat

- C/ 1068 Investissement budget 2024 : 68 060,17 €
- C/ 002 Excédent reporté budget 2024 : 124 822,37 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 pour – 00 contre – 00 abstention :

- **Vote** l'affectation du résultat 2024

4- DÉLIBÉRATION – Vote du taux des taxes 2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les taux communaux de l'année 2024 :
Taxe Foncière sur le Bâti : 39,92 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 59,46 %

Taxe d'habitation : 9,98 %

Madame le Maire informe le conseil municipal que si les impôts sont augmentés de :

TAUX D'AUGMENTATION	AUGMENTATION - SOMME	PRODUIT FISCAL ATTENDU	PREVISIONNEL 2025
0,5 %	998 €	200 658 €	170 276 €
1 %	1997 €	201 657 €	171 275 €
1,5 %	2995 €	202 655 €	172 273 €
2 %	3993 €	203 653 €	173 271 €
2,5 %	4992 €	204 652 €	174 270 €

Dans un premier temps, 2 membres du conseil municipal optaient pour une augmentation de 1 % et 8 pour une augmentation de 1,5 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 pour – 00 contre – 00 abstention **DECIDE :**

- **D'augmenter** les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40,52 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	60,35 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	10,13 %

- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **De charger** Madame le Maire de toutes les formalités.

5- Prise de parole de Madame HAMON, conseiller décideur local des finances publiques

Madame Hamon présente au conseil municipal la fiche de situation financière

Il y a eu une évolution (baisse) importante dans la situation de la commune en capacité d'autofinancement (CAF) à 29550 € en 2024 ce qui représente 66 euros par habitants tandis que la CAF pour le département représente 139 € par habitant, la région 176 € par habitant et au niveau national 192 € par habitant.

Fonctionnement :

La fiscalité est en augmentation, fraction « autres impôts et taxes » mais baisse des droits de mutation et de la dotation globale de fonctionnement.

Il y a également eu une augmentation de 8 % des dépenses et en particulier des contingents : participation et dépenses obligatoires (SIVOS, éclairage public...).

Investissement :

Madame Hamon nous explique le mécanisme de calcul de la capacité d'autofinancement de la commune et nous alerte sur les limites à ne pas franchir, compte tenu de la baisse du montant des dotations.

Les projets prévus en 2025 représentent une somme de 532 641,07 euros.

Pour mandater ces dépenses d'investissement, la commune devrait emprunter 349 000 €.

Avec notre capacité d'autofinancement, cet emprunt ne sera pas possible sans le risque de mettre la commune en surendettement.

6- DÉLIBÉRATION – Vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal après délibération vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Fonctionnement

- Dépenses	:	428 679,10 €
- Recettes	:	428 679,10 €

Investissement

- Dépenses	:	532 641,07 €
- Recettes	:	532 641,07 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 pour – 00 contre – 00 abstention décide :

- **De voter** les nouvelles propositions du budget primitif de l'exercice 2025.

7- Questions diverses

Pas de questions posées.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc MULLON

Le Maire
Marie-Noëlle MARTIN

